

**LE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :  
UN VASTE DOMAINE A CIRCONSCRIRE ?**

**BEKHECHI GHAOUSTI<sup>1</sup>**

**Résumé :**

Le concept de "développement durable" est désormais incontournable dans les analyses économiques et les discours qui entendent traiter de l'environnement et du développement et plus particulièrement si on tend à porter un jugement sur le secteur de l'agriculture en accordant une importance au développement rural. Néanmoins, les théoriciens ne s'accordent pas sur une même définition du concept de développement durable. Autrement dit, la définition n'est pas arrêtée car le concept est nouveau. On tend vers une variabilité de la définition et Comment chaque pays adopte sa propre définition du sujet ?

En effet, ce concept couvre des domaines aux finalités contradictoires d'où des difficultés de cerner et d'interpréter la notion du développement durable.

Un deuxième élément très important qui touche notre analyse, a trait à l'utilisation du territoire. Celui-ci est une des conditions de l'existence de l'Etat, et c'est de la manière dont il sera organisé et animé que dépendront son enracinement et sa capacité à maintenir les équilibres et à maîtriser les articulations sociales. D'où l'importance, aujourd'hui plus qu'hier, de la politique d'aménagement du territoire, orientée vers une rénovation des politiques, des moyens d'action et des stratégies eu égard aux impératifs d'une insertion locale et d'une meilleure intégration spatiale.

Il faut reconnaître que c'est un domaine très vaste : Quoi prendre et Quoi laisser ? Ce qui nous amène à poser une question fondamentale Quel lien existe-t-il entre aménagement du territoire et développement durable ?

Cela revient tout simplement à fixer une démarche de prospective stratégique liant l'aménagement du territoire et le développement durable en mettant en œuvre les projets à caractère stratégique, orientés vers le futur, susceptible de déclencher une dynamique productive de richesses et d'emplois dans la durée. D'où l'intérêt d'une réflexion approfondie sur la modernisation du dispositif institutionnel afin de pouvoir gérer au mieux ces mutations et de prendre en considération les enjeux futurs.

D'après l'évaluation la plus récente, en 2006, seuls (23) pays membres de l'O.N.U. (sur un total de 191) mettaient réellement en œuvre une stratégie nationale de développement durable, alors qu'au sommet de la terre de Johannesburg ils s'étaient presque tous engagés à le faire avant 2005.

L'une de nos préoccupations et d'apporter une réponse à une question très pertinente à savoir pourquoi toutes les stratégies adoptées à ce jour par les dirigeants algériens, bien que raisonnables, donnent des résultats décevants ?

En un mot, ce sont nos choix en matière de développement, le plus souvent imposées par des considérations économiques à court terme, qui sont en cause. Mais dans notre travail, nous considérons que l'organisation spatiale du territoire constitue une alternative réelle permettant l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable en Algérie faite de liberté d'entreprendre, de performance et de compétitivité.

**Mots Clefs :** Aménagement du Territoire, Développement durable, Enjeux Stratégiques, Gouvernance, Indicateurs, Politique Economique.

**Abstract :**

**Sustainable development and territory use: a large matter to contain?**

The concept of sustainable development and now inevitable in economic analysis and investigations dealing with environment and development and, especially, if tends to make judgments on the agricultural sector with emphasis on rural development.

However, theorists do not agree on a single definition of the concept of sustainable development. In other words, the definition is not, yet, restricted because the concept is new. In moving towards a variability of definition seeing as each country adopts its own definition of the subject.

Indeed, this concept covers areas for the purposes of contradictory and hardly identified aspects of the concept of sustainable development.

A second and very important element that affects our analysis, relates to territory use. This is a condition for the state existence, and the way to organize efficiently, depends on its roots and ability to maintain balance and control social articulation. Where today is more important than yesterday, policy planning, renovation oriented policies, resources and strategies with regard to the imperative insertion of local and better integration space.

We must recognize that this is a very wide matter: What to take and what to leave ? This leads us to ask a fundamental question what relationship is between territory management and sustainable development?

This simply conducts to a set of prospective strategic linking territory use and sustainable development by implementing the strategic project to look to the future, which could trigger a dynamic and productive employment and wealth in the long term. Hence, the interests of a reflection on the modernization of the institutional order to better manages these transfers and take in consideration future challenges.

1- Maître Assistant Classe A au sein de la faculté des sciences économique et de gestion-Université de Tlemcen. Téléphone mobile : 07-79-50-50-87 E-Mail : bekhechi\_ghaouti@yahoo.fr

According to the latest assessment in 2006, only (23) states United Nations Organization members (out of 191) actually put out a national Strategy of sustainable development, while at Earth Treaty Johannesburg, they were almost all committed to do so before 2005.

One of our concerns is to adopt a response to a question which is very relevant to why all the strategies adopted, so far, by the Algerian leader, although reasonable, gave disappointing results?

In a word, it is our choice in development, most often imposed by short-term economic considerations, that are involved. But in our work, we consider that the spatial organization of the territory is a real alternative to the elaboration of a national strategy for development in Algeria to undertake, performance and competitively.

**Keywords:** Spatial Planning, Sustainable Development, Strategic Issues, Governance Indicators, Economic Policy.

## 1- L'apparition du concept de développement durable :

Le notion du développement durable commence à être assimilée auprès des acteurs locaux, mais est confronté à un certain nombre d'obstacles. Les acteurs-locaux trouvent des difficultés pour saisir le sens de la notion de développement durable, mais dans la pratique ils se positionnent en qualité d'économiste en ressources spatiales, de freiner la dégradation des écosystèmes et de la biodiversité et de donner au patrimoine culturel sa juste valeur. Ils s'agit plutôt d'une vision à caractère d'une philosophie cherchant à trouver, à l'échelle locale, un équilibre entre les différentes fonctions requises pour pérenniser le développement humain. Il s'agit de relier les fonctions environnementales et culturelles.

Autrement dit, le développement économique local doit s'épanouir dans des conditions sociales mettant en relief la qualité du cadre de vie en tenant compte de la compétence de la ressource humaine utilisée. Le développement doit recouvrir trois idées importantes :

- La valorisation de l'ensemble des potentialités d'un territoire à l'idée de maîtriser des interactions entre les facteurs et les processus,
- L'intégration de la notion de temporalité: dans une perspective de satisfaire les besoins des générations futures», et dans l'immédiat de répondre aux besoins de la génération actuelle»,
- L'influence du monde extérieur sur un territoire donné cherchant à stabiliser l'équilibre de l'écosystème global. Il s'agit de déterminer la responsabilité de tout un chacun dans l'action à mener par rapport à la société où l'intérêt collectif prime.

Il est clair que la mise en œuvre des principes du développement durable peut donner des résultats probants à savoir l'idée d'une ville durable ou plutôt d'un territoire durable où la maîtrise d'un développement assujéti au modernisme bat son plein. « Promouvoir un développement «durable», pour une collectivité, peut représenter un atout majeur en terme d'attractivité: c'est une façon de se positionner sur des «valeurs», de donner une plus grande importance à l'homme, à la ressource humaine, aux aspirations personnelles des individus, replacé dans le contexte des aspirations collectives de la société civile locale, et de la fragilité des équilibres hommes/nature. Certaines collectivités vont jusqu'à faire du développement durable un instrument de « marketing urbain » qui pourrait leur assurer une sorte d'avantage compétitif » selon Guy Loinger<sup>2</sup>.

En effet, la valorisation de la ressource humaine constitue la base fondamentale du développement où l'optimisation de l'action humaine sur l'environnement est une condition obligatoire eu égard à l'évolution du contexte actuel. A cet état de fait, les collectivités réagissent et répondent positivement à la notion du développement durable dans la mesure où l'ensemble du pays s'intéresse particulièrement à son importance et à son impact.

## 2- Les obstacles au développement durable :

La diffusion de cette problématique rencontre un certain nombre d'obstacles pouvant s'articuler autour :

- D'un manque flagrant d'instruments de mesure et d'évaluation statistique de l'efficacité des politiques à fort marquage de développement durable sur le plan local. Donc, il est nécessaire de renforcer les méthodes d'évaluation en se basant sur le vécu. Cette vision des choses qu'il est possible de la faire avancer dans les faits, dégagent des avantages réels. Par exemple, montrer que l'un des facteurs de la croissance démographique de certaines villes de grande importance résulte de l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de la valorisation de la ressource humaine. Ces conditions de la croissance économique vont permettre d'attirer et donc d'accueillir de nouveaux ménages. On conçoit que cette démonstration met en exergue la pertinence de cette notion.
- De la tendance du comportement des acteurs locaux à gérer le court terme et leur incapacité à anticiper sur le long terme d'où nécessité de réaliser des études de prospective à l'échelle des territoires locaux. En effet, il ne suffit pas de mener des études à des échelles régionales ou nationales avec les Schémas de service collectif. Il est nécessaire de faire « descendre » la prospective au plus près du terrain pour mettre en évidence les risques auxquels les territoires peuvent être confrontés.

Cette attitude proactive implique d'être capable de construire des systèmes d'anticipation raisonnée. Inversement, ne pas se donner les moyens de situer son action dans la durée revient à accepter de se laisser «ballotter» au gré des courants multiples qui agitent le court terme, de «naviguer à vue», de prendre le risque de perdre toute marge de manœuvre sur le moyen terme, et de laisser à nos enfants des territoires appauvris, dégradés, pour lesquels les coûts de remise à niveau risquent d'être excessifs, insupportables. Il y a un lien étroit entre la prospective stratégique et le développement durable, et le lien entre les deux termes, c'est le principe de précaution, dirait Michel Godet<sup>3</sup>.

2- christian. Vandermotten, le développement durable des territoires, Edition de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2002, page 48.

3- christian. Vandermotten, le développement durable des territoires, Edition de l'université de Bruxelles, Bruxelles, 2002, page 49.

D'autre part, la carence constatée dans les collectivités réside dans l'absence d'un cadre d'expression pour faire avancer et donner de l'épanouissement au concept de développement durable. Une idée innovatrice a surgi pour favoriser la diffusion du concept de développement durable à travers la création des Conseils de développement.

- Des obstacles de structure : En effet, le développement durable est l'expression d'une interaction localisée entre des processus sociaux et économiques divers. En effet, Les obstacles que les collectivités rencontrent, traduisent sur le terrain les logiques, les procédures, les principes de l'Etat Nation. Or ce qui fait la force de l'Etat Nation d'un pays fait la faiblesse des territoires locaux, parce que leur pilotage est beaucoup plus l'expression localisée de la forme de l'Etat que la réponse aux enjeux spécifiques des territoires locaux. L'urgence se confine dans l'amélioration des politiques publiques, et cela à différentes échelles territoriales, y compris jusqu'aux niveaux les plus proches des citoyens, impliquant l'adaptation des appareils administratifs et collectifs à cette exigence. Cette approche implique de relier les politiques sectorielles pour leur donner un sens et une cohérence à chaque lieu du territoire. En ce sens, nous soulignons que le développement durable par essence systémique constitue un moteur de changement des méthodes de travail des appareils administratifs au niveau local.

L'analyse de ces contraintes énumérées ci-dessus nous renvoie à la notion d'espace pertinent qui ouvre l'opportunité au développement de s'inscrire dans la durée et dans la perspective. D'où l'enjeu de la solidarité intercommunale qui peut être caractérisée par des politiques d'agglomération marquant de nouveaux liens entre la ville et la campagne, entre les espaces sur-densifiés et les espaces sous-densifiés, car les uns ont besoin des autres. Au-delà, il convient de déterminer les territoires de l'action collective en fonction de l'évolution des pratiques sociales.

Actuellement on observe un phénomène de dilatation des espaces de vie quotidienne, mais également une tendance à l'entrecroisement entre des espaces de natures et d'échelles différentes, implique de repenser les territoires et la territorialité en fonction de cette évolution.

Le développement durable doit donner une place très importante au droit à l'expérimentation sociale. Cela implique le droit à la diversité des formes d'organisation collective, publiques, sociales, culturelles, économiques, le droit à l'expression autonome des citoyens. L'expérimentation sociale, dans le cadre du développement durable, doit permettre de créer des villes dans lesquelles la voiture est perçue comme élément non indispensable, au moins pour se rendre à son travail. Elle doit permettre de penser que l'on peut manger « bio » de façon ordinaire, y compris dans les écoles, et de faire en sorte que des producteurs de produits alimentaires puissent vendre leur production directement aux habitants de la commune voisine, faisant abstraction des mécanismes du marché. Ce droit à la diversité à l'ère de la standardisation des pratiques sociales dans le moule de la mondialisation, est l'une des conditions d'un développement durable approprié par les habitants d'un territoire.

Enfin le développement durable demande un effort important de communication, d'information et de formation dans la vie quotidienne et à travers les institutions éducatives. Il y a lieu de dégager des efforts, certes, pour montrer les conséquences de chaque individu dans l'accomplissement de ses actes voire son comportement ordinaire dans la réalité collective. Ce qui nous amène à établir des interactions entre l'individu et le groupe mais aussi l'impact des pratiques individuelles dans les phénomènes collectifs, à travers des cas concrets, comme la gestion de l'eau, l'urbanisation péri-urbaine...

### 3- Le développement durable : une nouvelle vision

Depuis son apparition au début des années 1980, le concept de développement durable a fait l'objet d'un nombre incalculable de définitions. Deux d'entre elles sont néanmoins reconnues comme étant les définitions de référence : celle proposée par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (1980), pour laquelle « le développement durable est un développement qui tient compte de l'environnement, de l'économie et du social », et celle popularisée par le rapport Brundtland (1987) qui énonce que « le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

On peut dire de ces définitions qu'elles ont été non seulement largement diffusées mais aussi institutionnalisées comme en font foi de nombreux textes officiels. Ces définitions et les textes qui les commentent érigent généralement le développement durable en nouveau paradigme de développement. Situer l'émergence du développement durable dans les débats et les discours qui ont cours aujourd'hui au sujet du développement apporte avec aisance un éclairage indispensable à la compréhension de la portée de ce concept.

Rappelons tout d'abord que même si on l'emploie souvent, le terme développement au sens où on l'entend aujourd'hui est assez récent. Sa signification a changé au cours de l'histoire. Mais il est intéressant de souligner à la suite de Rist qu'à l'origine, le concept de développement est construit sur une métaphore naturaliste, qui envisage l'évolution des sociétés comme un cheminement inéluctable vers l'atteinte d'un potentiel déterminé (Rist, 1996). Ainsi, l'invention du développement au sens social date de la période de reconstruction de l'après-guerre; au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis ont acquis un poids politique qui leur permet de s'imposer face aux anciennes puissances coloniales. Ils mettent de l'avant un nouvel ordre mondial. De ce fait, la vision conflictuelle du monde est remplacée par une conception atomisée des acteurs nationaux inspirée de la microéconomie, où l'ensemble peuvent aspirer à un même niveau de développement. Théorisée par Rostow, cette vision du développement comme processus culmine dans l'ère de la consommation de masse, stade ultime de développement des sociétés. Les sociétés sous-développées sont donc « en retard » par rapport aux sociétés industrialisées qui, sur la lancée des trente glorieuses, sont érigées en modèle. Le sous-développement s'explique essentiellement par des blocages internes à l'avènement de la société de consommation de masse, dus notamment à des structures sociales archaïques.

A la même époque et en réponse aux thèses de la modernisation s'est développé le courant des dépendentistes porté par Raul Prebisch du CEPAL. En opposition parfaite avec les thèses de la modernisation, les théories issues de ce courant réaffirment le caractère conflictuel des rapports Nord-Sud et avancent que le sous-développement s'explique d'abord et avant tout par les liens historiques et le colonialisme subis par les pays du tiers-monde. Il est donc attribuable aux rapports de domination et aux échanges inégaux entre les pays. Bref, alors que les thèses de la modernisation sociale envisagent les pays comme des entités individuelles à des stades différents de leur développement et expliquent le développement et le sous-

développement par des facteurs internes, les théories de la dépendance insistent sur les interrelations existant entre les pays où un centre exploite les pays de la périphérie.

Au milieu des années 1970, une nouvelle génération de théories prend forme autour de l'idée d'un système monde proposé par Wallerstein. Selon ce courant, le développement et le sous-développement s'inscrivent tous deux dans un dynamique d'expansion et d'intensification du capitalisme à l'échelle mondiale. Le monde est soumis à un processus auquel sont assujettis tous les pays, et se subdivise en trois zones: centrale, semi-périphérique et périphérique, alors que les échanges entre ces pays sont inégaux.

Mais c'est l'avènement de la crise économique amorcée par le choc pétrolier des années 1970 et le processus de mondialisation qui s'est ensuivi pendant les décennies 1980 et 1990 qui marqueront une rupture fondamentale dans la conception du développement. Alors que les économies du Nord sont déstabilisées et que la crise sonne le glas des trente glorieuses, le tiers-monde éclate en trois blocs : les pays pétroliers, les nouveaux pays industrialisés et les pays moins avancés.

Les années 1980 sont qualifiées de décennie noire pour le développement, alors que les pays du Nord essaient de stabiliser des situations jugées très critiques et que les pays du Sud se voient imposer des politiques de programmes d'ajustement structurel. Le processus de mondialisation économique et financière vient transformer l'ordre international et bousculer les modes de régulation.

Au cœur de cette mondialisation s'affrontent deux visions antinomiques du développement et de ses modalités. Héritière de la modernisation, la première prône un développement porté par l'intensification des échanges qui nie la thèse des échanges inégaux et repose sur des politiques de libre-échange, de privatisation et de déréglementation. La seconde est portée par l'idée d'une autre mondialisation reposant sur des contrepouvoirs issus d'une société civile de mieux en mieux organisée et à la source de partenariats Nord-Sud inédits (Favreau, 1999). Cette seconde vision s'inscrit dans la mouvance d'une réinterprétation du développement désormais dissocié de la croissance économique, de l'industrialisation et de la consommation à laquelle participent la littérature et les discours sur le développement durable, mais aussi celle sur le développement local, le développement communautaire, ou encore le post développement. D'abord proposé par l'Occident dans le cadre d'une visée hégémonique, le concept de développement, jadis industriel, planifié et centralisé, est ainsi réinterprété par une myriade d'acteurs sociaux à la faveur de projets de société alternatifs s'inscrivant dans une autre mondialisation.

Quelle signification à donner à l'émergence de ce concept de développement durable dans ce contexte ? S'il se posait comme une alternative à la vision traditionnelle du développement, il est impossible aujourd'hui de faire un pas en arrière autour de la réflexion sur les définitions concurrentes qui sont proposées du développement durable.

### **3-1- Les causes de la variabilité de la définition :**

Le sujet suscite l'adhésion d'un grand nombre d'individus d'horizons et de formation très différents. Cette multitude d'acteurs ne facilite pas la définition du concept mais au contraire contribue à accroître la confusion de son contenu. Il existe plusieurs raisons à cette variabilité de définition.

En effet, la définition n'est pas arrêtée car le concept est jugé désormais nouveau. Le sujet est souvent traité dans la presse économique grand public mais ne fait l'objet d'aucune publication spécifique. Son rôle dans les principes de gestion est aujourd'hui connu et reconnu et sa pérennité n'est pas contestée. Alors qu'il existe des publications sur l'ensemble des différentes notions liées au développement durable, le sujet n'a encore jamais été traité dans sa globalité. Nombreux sont les ouvrages qui abordent la gestion des ressources humaines et de l'ensemble des missions que constituent la formation, la gestion des compétences, la mobilité des collaborateurs, les relations sociales ou les politiques de rémunération. Nombreux également sont les ouvrages traitant de l'impact des entreprises sur l'environnement, en termes de risques écologiques, de traitement des rejets et de politiques de consommation des ressources. On trouve pléthore de publications sur la qualité et les relations avec les clients et les fournisseurs ainsi que sur les principes du gouvernement d'entreprise. Les éditions sur la déontologie des entreprises, sur ses rapports avec les droits de l'homme et sa place dans la cité sont en revanche plus rares mais existent.

Pour s'en forger une idée précise sur ce concept, il est impératif de tenir compte de l'ensemble de ces écrits. C'est un exercice nécessaire mais insuffisant dans la mesure où on doit tenir compte également de l'harmonie globale des différentes missions de l'entreprise en étroite relation avec ses différents partenaires. Cette démarche d'ensemble est très complexe.

Il est à noter que l'émergence de ce concept en France est très récent par rapport aux Etats Unis. Aussi, il est à souligner que certains pays d'Europe du nord ont introduit les notions d'éthiques voire des considérations d'ordre écologiques aux côtés d'éléments purement économiques et financières.

Plus précisément, l'observation des entreprises s'est faite avec d'autres référentiels que ceux de la rentabilité. Ces référentiels ont porté sur des valeurs morales en Amérique du Nord et des valeurs écologiques dans les pays scandinaves. Ils sont le fruit de longues réflexions et le résultat d'expériences de mise en oeuvre nombreuses.

Au travers des différents critères qu'il intègre. Le développement durable prend en considération les fondements culturels du champ qu'il observe. Ainsi, au sein des entreprises, la place des salariés et les orientations sociales sont-elles dépendantes des valeurs culturelles, sociologiques et politiques en vigueur dans le pays où la prise en considération de la zone géographique est très importante. Il en va ainsi de l'ensemble des autres critères du concept. On connaît l'importance pour

les pays d'Europe du Nord des principes écologiques, la place qu'occupe la « Nature » dans le choix de vie des individus et sa prise en compte dans les décisions d'ordre politique. Dans le domaine de la gouvernance d'entreprise, la transparence de l'information ne revêt pas le même degré d'importance dans les pays anglo-saxons et dans les pays latins. La qualité et les rapports contractuels avec les clients et les fournisseurs ne présentent pas non plus les mêmes caractéristiques dans tous les pays.

C'est le terrain culturel qui donne « la couleur » des différents critères du développement durable dans chacun des pays. La lecture des modèles de questionnaires qu'administrent les différentes agences de notation des entreprises socialement responsables est instructive à cet égard. En effet, la place de chaque critère, leur importance dans l'évaluation finale de l'entreprise ou encore le mode de questionnement sont singulièrement différents d'un pays à l'autre. On note une influence marquée du critère social dans les pays latins, du critère environnemental dans les pays scandinaves et des critères d'exclusion et éthiques dans les pays anglo-saxons.

Une conjonction d'évènements qui rend le concept aujourd'hui crédible. La montée des risques écologiques et leurs impacts en termes de pollution sont pour beaucoup dans la prise de conscience de la nécessité de penser autrement le développement des entreprises et des sociétés dans lesquelles nous vivons. Le réchauffement de la planète et l'effet de serre, la pollution des nappes phréatiques, les marées noires, sont les conséquences d'un monde perçu comme orienté sur des objectifs trop largement économiques.

La médiatisation de certains événements qui concernent les problèmes écologiques cités, mais également certains drames sociaux liés à la fermeture de sites et à l'abandon d'activités, a favorisé cette prise de conscience de la nécessité d'une orientation nouvelle du développement des sociétés.

La mondialisation des économies et des échanges appelle de nouveaux modes de régulation plus globaux et plus complexes que la simple domination par l'argent. La conférence de Porto Alegre au Brésil a stigmatisé les limites des modèles d'échanges construits sur les principes de rentabilité et de profitabilité. Cette conférence qui a fait concurrence à la conférence de Davos en Suisse ne réfute pas la mondialisation en tant que telle, mais appelle à la prise en compte de données sociales dans les échanges.

L'influence des ONG créées dans les années 1970 (Green Peace, Médecins du Monde,...) est évidente. Elles interpellent tout un chacun sur les grands phénomènes humanitaires et contribuent largement à forger les esprits et les aspirations des nouvelles générations.

La montée en puissance de la fonction « ressources humaines » dans l'entreprise depuis la fin des années 1980 a contribué à introduire dans les modes de gestion des concepts nouveaux et une dimension qualitative plus marquée. Elle a en outre permis à la dimension sociale des entreprises de s'exprimer plus largement et de façon plus constructive.

Le développement des modèles de certification dans des domaines variés, comme ceux de la qualité notamment, a introduit de nouveaux types de relations entre les différents partenaires des entreprises. Ces relations sont animées par des principes de responsabilité et de contrôle.

### **3-1-1- Un concept multiforme :**

Les critères pris en considération sont de toute nature. « Le développement durable prend en considération les domaines techniques et politiques, sociaux et sociétaux de l'entreprise »<sup>4</sup>. Parce que son analyse est systémique, il n'est pas de domaine qui ne soit inclus dans son champ d'observation. Le domaine technique concerne aussi bien les fonctions sociales qu'environnementales. Il est observé au travers des outils de gestion et des modalités de fonctionnement (techniques de management, techniques de rémunération mais également techniques de mesure et de contrôle des rejets ou de la consommation). Le domaine politique concerne les relations internes à l'entreprise comme les relations avec les tiers. Sont étudiées les modalités d'échange entre les partenaires, souvent sous une forme contractuelle, en respectant les principes de responsabilité et de transparence de l'information.

4- GFéron, de développement durable, ed. d'organisation, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 2002, page 181.

L'entreprise prend des engagements envers ses salariés et à l'égard d'une multitude de partenaires externes issus de la société civile.

Par essence, ces considérations sont mouvantes puisque associées à des valeurs culturelles et à des niveaux de développement technologique en mutation permanente, ce qui accroît encore la dimension multiforme du concept et rend plus difficile son appropriation.

### 3-1-2- Un concept complexe :

Le concept couvre des domaines aux finalités parfois contradictoires. Dans son acception la plus large, le développement durable des entreprises s'analyse au travers d'un important nombre de critères que l'on peut classer selon les domaines suivants :

- l'action sociale (individuelle et collective),
- la gestion environnementale,
- la gouvernance d'entreprise,
- les relations contractuelles externes de l'entreprise (clients et fournisseurs),
- les relations avec la société civile sportive et culturelle,
- l'action d'insertion,
- la déontologie,
- l'action de type humanitaire et l'engagement pour les droits de l'homme.

Il est parfois difficile de rendre compatibles les intérêts de l'ensemble de ces partenaires. Par exemple, comment combiner les intérêts des salariés avec ceux des organisations pour la protection de l'environnement quand il s'agit de modifier ou d'abandonner une activité industrielle, certes créatrice d'emplois, mais aux conséquences polluantes ?

Les questions sont nombreuses dans ce domaine :

- Doit-on cesser toute production nucléaire et mettre au chômage des milliers de personnes ?
- Doit-on abandonner ou ralentir les recherches pharmaceutiques pour libérer les animaux des tests en laboratoire ?

Les réponses à ces questions renvoient aux principes de responsabilité.

### 3-1-3- L'évolution de la définition :

S'il est possible d'arrêter les principes et les éléments d'une définition du développement durable, il est en revanche illusoire de vouloir les figer dans le temps. Le concept est trop complexe pour perdurer sans évoluer. Son évolution vient pour partie des mutations économiques que les entreprises rencontrent. Le développement durable qui n'est pas antinomique avec la notion de progrès économique et de rentabilité financière vient compléter les modalités de fonctionnement de l'entreprise en garantissant une performance dans le long terme. Cette interdépendance des différentes dimensions de l'entreprise explique, notamment, l'influence de l'économie sur les principes nouveaux de sociabilité et de responsabilité dans les entreprises.

Sur un plan macroéconomique, la considération des principes sociaux, environnementaux ou de responsabilité sociétale est d'autant plus nécessaire que le contexte économique laisse apparaître des difficultés et que les perspectives de développement sont faibles.

Plus le développement économique d'un pays est faible, plus il est important d'inscrire dans les principes de fonctionnement de ses entreprises ces considérations sociales, environnementales et sociétales.

La problématique est identique pour un taux de croissance faible. Là encore, il est important d'inscrire dans les principes de régulation des entreprises ces mêmes considérations. Si elles se focalisent sur la gestion de la crise et la reconquête de leur profitabilité, elles oublieront leur rôle sociétal (voir les ghettos qui progressent dans les pays nouvellement engagés sur les voies du libéralisme économique).

Nous avons essayé d'apporter notre contribution en cernant les contours pour définir le concept de développement durable en Algérie et encore faut-il être vigilant par rapport à ce concept galvaudé à outrance par les occidentaux, comme pour se donner bonne conscience, après avoir hypothéqué l'équilibre de l'écosystème, porté atteinte à la couche d'ozone par l'effet de serre et désertifié le continent africain. La problématique du développement durable en Algérie est, donc, de trouver une formule optimale qui combine les trois aspects fondamentaux d'une activité économique à savoir :

L'amélioration des conditions de vie de la population : la croissance démographique, l'évolution de leur niveau de vie, leurs besoins en termes de soins médicaux, d'éducation, de justice et de liberté d'expression sont les principales contraintes et les principales finalités de toutes les autres actions sociales.

- **Le territoire** : étant donné les limites d'espace et de quantité, la rareté des richesses naturelles voire la protection et le partage équitables des richesses comme une priorité nous renvoie à fixer un objectif partagé par tous mais en même temps une contrainte celle de la préservation des générations futures.

- **Le profit** : étant donné que l'entreprise est le seul cadre approprié que les populations sur un territoire utilisent pour réaliser le développement durable recherché. Il est également évident que cela soit le profit que l'entreprise recherchera à travers toutes les actions sociales, économiques et environnementales qu'elle engage.

En essayant de dégager une définition de développement durable propre au contexte Algérien, il est nécessaire d'avancer que notre pays est entraîné actuellement par un modèle de développement basé sur une richesse naturelle limitée, écologiquement très polluante, une distribution disproportionnée et fortement injuste des richesses, une stratégie d'investissement exploitant à fond ce qu'elle estime être comme son seul avantage comparatif, les hydrocarbures et une forte activité autour des investissements publics, peu ou mal maîtrisés.

L'avenir des générations présentes et futures dépendent de l'équation qui lie intimement l'individu à son territoire (milieu, espace...), dans un destin commun. Le développement durable en Algérie ne peut être perçu qu'à travers la nouvelle donne celle de l'aménagement du territoire (l'économie de montagne, le littoral, les hauts plateaux et le Sud). Ces niveaux constatés à différents

échelles territoriales renferment des caractéristiques géologiques, diversifiées par la nature, le climat mais aussi par la richesse sociale et culturelle. Donc, le développement durable est conditionné par les spécificités du territoire et son agencement avec les autres territoires dans un élan de solidarité intergénérationnel.

### 3-2- Une multitude de définitions :

Eu égard aux aspects multiforme et complexe du concept du développement durable, nous nous sommes efforcés de faire une relative synthèse sur un certain nombre de définitions. Ce choix est intimement lié au traitement de notre problématique et à notre analyse macro économique. A ce titre, nous nous limiterons d'avancer certaines définitions concernant le concept de développement durable à travers un certain nombre de responsable :

Bernard Arnault (LVMH), « Le présent n'est pas en droit d'obérer le futur ».

Pierre Chassigneux (ADP), « Vivre ensemble le plus longtemps possible ».

Louis Gallois (SNCF), « La réconciliation dans l'action du court terme et du long terme, au service de l'homme, en communauté ».

Philippe Houzé (Monoprix), « Construire aujourd'hui un commerce durable ».

Anne Lauvergeon (Areva), « La notion même de responsabilité ».

Daniel Lebègue (CDC), « La recherche du bien commun ».

Maurice Levy (Publicis), « Pour que la vie continue demain ».

Yves Rene Nanot (Ciments français), « Une bonne gouvernance mondiale ».

François Roussely (EDF), « Le temps et les valeurs, c'est le développement durable ».

Louis Schweitzer (Renault), « Le développement durable : efficacité et éthique ».

Jean Cyril Spinetta (Air France), « L'éducation est peut-être l'enjeu fondamental du développement durable »<sup>5</sup>

### 4- Les aires économiques cohérentes et leurs implication pour le développement territorial :

Nous pensons que l'aménagement du territoire doit s'appliquer à une échelle adaptable au concret réel. Pour cela, la localisation des infrastructures et des activités est trop souvent pensée à l'échelle communale. D'où une multiplication des investissements publics, qui restent souvent sous utilisés et sont peu adaptés aux besoins. Penser ces investissements dans le cadre spatial des aires économiques cohérentes et en fonction des caractéristiques et des besoins de celles-ci serait certainement plus approprié. Ce qui nous renvoie à l'homogénéisation des espaces et d'intégrer la notion de la planification.

Il faudrait aussi tenir compte des réalités économiques et sociales, de l'espace social global au sein duquel on mène une politique et sur lequel elle est susceptible d'avoir un impact.

Adapter la politique d'aménagement du territoire aux réalités de l'espace social global nous semble indispensable à son efficacité. Des investissements importants en oubliant les réalités structurelles locales ne résoudraient en rien les problèmes de la population locale en termes d'emploi et de qualité de vie mais aboutiraient à un échec en termes économiques.

Cela ne veut pas dire pour autant que toute politique de développement local volontariste soit interdite dans la mesure où elle serait systématiquement condamnée à ne reproduire que les structures existantes. Il nous semble au contraire qu'il faut nuancer cette vision. Des investissements peuvent sans doute agir sur l'espace social, s'ils sont ciblés et suffisamment massifs pour avoir des effets d'entraînement; cela a pour corollaire de placer au niveau d'un territoire déterminé l'élaboration des stratégies, pour que chacun ne tente pas d'attirer les mêmes investissements sous prétexte de justice spatiale.

### 5- Politiques de l'aménagement du territoire et du développement durable des territoires :

Le développement territorial, visant à une répartition optimale des personnes et des activités dans un espace donné doit dorénavant intégrer les principes de durabilité. On tend à promouvoir l'équilibre entre les objectifs socio-économiques et la préservation de l'environnement naturel et culturel ainsi que de la santé humaine. Il faut donc qu'elle soit systémique et transdisciplinaire, caractères qui marquent également la recherche-environnement moderne. Elle doit aider à bâtir un corps de connaissances et établir des principes généralisables du développement territorial.

Qu'il y ait encore beaucoup à faire pour intégrer la durabilité dans le développement territorial a été démontré, entre autres, par les résultats du projet SPECTRA (Commission européenne, 2000). Ce projet a tenté d'évaluer, par la voie d'études de cas en milieu urbain et rural, dans quelle mesure cette intégration a été effectivement réalisée dans plusieurs pays de l'Union (Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni). Un second objectif du projet était de définir les moyens nécessaires pour développer pleinement le potentiel de la planification spatiale pour la durabilité, particulièrement en intégrant l'utilisation des sols, l'environnement, les transports et d'autres politiques sectorielles.

Les auteurs ont constaté un décalage important entre l'acceptation des principes de durabilité et leur mise en œuvre dans la pratique. Les préoccupations principales, en ce qui a trait à la durabilité, sont généralement limitées à l'organisation rationnelle de l'utilisation des sols, au souci de contenir le développement urbain, à la réutilisation des terrains vacants, à la réduction des impacts négatifs sur les ressources environnementales et le patrimoine culturel bâti. Par contre, une attention insuffisante est accordée à l'intégration des politiques sectorielles. Ceci peut être dû à la manière dont les compétences juridiques sont réparties dans ces domaines mais aussi à un manque d'incitation au niveau national pour l'adoption de critères de durabilité aux niveaux régional et local.

5 - P. Delaporte et T Follenfant, développement durable, collect le cherche midi, Paris, 2002, p.21-217.

Alors que le développement territorial a un rôle critique à jouer dans les politiques de développement durable, son impact, selon les auteurs du projet, a été jusqu'à présent assez limité. Il faut arriver à une meilleure cohésion avec les politiques sectorielles et réaliser une intégration verticale des objectifs et des actions en faveur de la durabilité («pensez globalement, agissez localement»). Ici encore les préoccupations relatives à l'environnement et au développement territorial se rejoignent.

L'environnement, ou plutôt la durabilité environnementale, et le développement territorial concernent des champs scientifiques qui se recouvrent en partie. Les préoccupations environnementales vont du local au planétaire et elles font appel tant aux sciences humaines qu'aux sciences naturelles. Les solutions aux problèmes d'environnement requièrent de plus en plus des interventions sur les forces directrices (secteurs économiques) ainsi que l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques sectorielles, les mesures nécessaires étant prises au niveau régional, national, ou même mondial.

Le développement territorial, par définition, porte sur une aire géographique limitée, encore qu'il ne puisse ignorer les interactions entre cette aire et l'extérieur. Il couvre à la fois le social, l'économique et l'environnemental.

La convergence entre les deux domaines s'est fortement accrue depuis l'adoption de l'objectif de durabilité. La recherche en environnement et celle relative au développement durable des territoires se partagent des priorités importantes ainsi que des bases de données. Il y a donc un intérêt manifeste à une concertation au moment de la planification des recherches, à l'utilisation en commun de certains moyens, à l'échange de résultats, même s'il n'y a pas recouvrement complet et si les sources de financement se trouvent à des niveaux institutionnels parfois différents (fédéral, régional, communautaire).

### **Conclusion :**

En conclusion, le développement durable dans le champ territorial a dépassé la vision où l'on opposait de façon frontale, un développement économique porteur d'emplois, mais qui ignore totalement les autres considérations, au développement durable considéré comme un système de contrainte à la limite d'un espace territorial donné. De nos jours, le développement durable tend à réapproprié un espace de communication en propageant le discours sur le développement, par opposition à la croissance purement quantitative des facteurs de production.

Mais l'enjeu a changé de destinée. En effet, le problème devient celui du passage d'un «discours» de mieux en mieux entendu, mais rarement suivi d'effet, à une pratique du changement social, à une pratique d'aménagement différente et à une pratique de la gouvernance différente.

Or à ce niveau, les pratiques dominantes restent marquées par une logique de non-durabilité territoriale, parce que les structures évoluent beaucoup plus lentement que les idées, parce qu'elles ont un fort degré d'inertie, et parce que la pratique du développement durable demande d'afficher fortement des orientations. A cet égard, la démocratie participative et la capacité d'anticiper restent des moyens essentiels pour assurer un nouvel horizon pour le territoire.

### **Bibliographie :**

#### **A- Ouvrages :**

- 1- Développement durable et aménagement du territoire, Antonio Da Cunha, Jean Ruegg, édition presses polytechniques et universitaires Romandes, 2003, Lausanne.
- 2- Ce que développement durable veut dire, Genevière Féron, Dominique Debas, Anne-Sophie Genin, éditions organisations, 2002, Paris.
- 3- le développement durable des territoires, Christian Vandermotten, éditions de l'université de Bruxelles, 2002, Bruxelles.
- 4- L'aménagement du Territoire, Yves Madiot, 3<sup>e</sup> édition Armand Colin, 1996, Paris.
- 5- Le développement durable, Genevière Féron, Charles-Henri d'Arcimoles, Pascal Bello, Najib Sassenou, édition organisation, 2002, Paris.
- 6- Qu'est ce que le Développement durable ? Karen Delchet, édition Afnor, 2003, Paris.
- 7- Développement durable, P.Delaporte et T.Follenfant, Collect le cherche midi, 2002 Paris
- 8- Demain l'Algérie, Tome3, la dimension Territoriale, C.A.T.

#### **B- Articles**

- 1- L'articulation entre l'aménagement du territoire et la planification économique et sociale, M.Abdelhadi Raounak.
- 2- Commission Européenne (1999), le schéma de développement spatial européen, Office des publications officielles, Luxembourg.
- 3- Le S.N.A.T 2025 en Algérie, Ministère de l'environnement et de l'aménagement du Territoire.
- 4- Commission Européenne (2000), SPECTRA, final report contract n°env4 (DG12)